

Délibération n°CA-2019-113

Ordre du jour :

1. Informations du président
 2. Approbation du PV de CA du 13 juin 2019
 3. Points à caractères stratégiques :
 - 3.1. Approbation du Plan de redressement
 - 3.2. Débat d'orientation budgétaire : approbation de la lettre de cadrage budgétaire
 - 3.3. Approbation de la dissolution de la ComUE (CT du 1^{er} juillet 2019)
 - 3.4. Approbation de l'évolution du périmètre des composantes : cible et jalons
 - 3.5. Approbation de la charte d'égalité Femmes/Hommes
 4. Points issus du Comité Technique du 20 juin et 1^{er} juillet 2019 :
 - 4.1. Approbation des règles de rémunération des enseignants associés à mi-temps
 - 4.2. Approbation des règles d'évaluation et de rémunération des contractuels d'enseignement
 - 4.3. Approbation de la mise en place du régime indemnitaire harmonisé pour les personnels BIATSS titulaires et son articulation avec les processus de gestion des ressources humaines
 - 4.4. Approbation de la mise en place d'un dispositif d'intéressement transitoire à destination des personnels BIATSS titulaires et contractuels permanents
 - 4.5. Approbation de la modification des règles du temps de travail des personnels BIATSS pour la rentrée 2019
 - 4.6. Approbation de la mise en œuvre des contrats de réussite pédagogique
 - 4.7. Approbation de la modification des statuts du SCAS
 - 4.8. Approbation de la modification des statuts du département SEFA
 5. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université :
 - 5.1. Autorisation de dépôt d'une plainte devant le conseil départemental de l'ordre des médecins
 - 5.2. Approbation de l'augmentation du stipend versé aux étudiants programme ISEP année 2020/2021
 - 5.3. Approbation des tarifs des locaux du site Moulins
 - 5.4. Approbation du prix de l'engagement étudiant 2020
 - 5.5. Approbation d'autorisation d'achat de cartes cadeaux dans le cadre du concours de « vrai-faux médiatique » du département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) de l'IUT A
 - 5.6. Approbation des demandes de remises gracieuses (reporté)
 - 5.7. Approbation des conventions :
 - 5.7.1. entre l'université de Lille - Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) et le CNRS
 - 5.7.2. de mécénat entre l'université de Lille et AXA Assurances IARD Mutuelle (informatique au féminin)
 - 5.8. Points issus de la commission formation du 4 juillet 2019 :
 - 5.8.1. Approbation des tarifs de formation initiale – continue et CLIL
 - 5.8.2. Approbation du calendrier du CLES 2019-2020
 - 5.8.3. Approbation des modifications des modalités d'exonération des droits d'inscription
 - 5.9. Points issus de la commission recherche du 4 juillet 2019 :
 - 5.9.1. Subventions Région
 6. Questions diverses
Nomination du Directeur du Réseau Franco-néerlandais de l'enseignement supérieur et de la recherche
-

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille

Etaient présents :

Collège A : COPIN Marie-Christine, NIEWIADOMSKI Christophe, TISON Sophie, POTTEAU Aymeric, BENOIT Martine, FARVAQUE Etienne, MELNYK Patricia, FONCEL Jérôme.

Collège B : LANGFORD Chad, FRETEL Anne, TOULEMONDE Gilles, MEISS Marjorie, BENCHIBOUN Moulay-Driss.

Collège BIATSS : LENS Anthony, RUCKEBUSCH Benoit, DEGRENIER Karine, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : MAUCHAUSSEE Marion, PETIT Léo.

Personnalités extérieures : BOIRON Frédéric, LEBAS Nicolas, SAMYN-PETIT Bénédicte.

Etaient excusés (et procuration) :

Collège A :

FONCEL Jérôme *procuration à BENCHIBOUN Moulay-Driss (à partir de 18h15)*

Collège B :

VIZIOLI Jacopo *procuration à TOULEMONDE Gilles*
GOUNON Stéphane *procuration à TOULEMONDE Gilles*
EL KHATTABI Jamal *procuration à RUCKEBUSCH Benoit*

Collège BIATSS :

MULLIER Virginie *procuration à LENS Anthony*
SANTRE Fabien *procuration à RUCKEBUSCH Benoit*

Collège étudiants :

MORTYR Marie *procuration à MAUCHAUSSEE Marion*

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric *procuration à COPIN Marie-Christine (à partir de 17h15)*
DELVALLET Corinne *procuration à FARVAQUE Etienne*
LEBAS Nicolas *procuration à FARVAQUE Etienne (à partir de 16h)*
LEYS Annie *procuration à FRETEL Anne*
PRETE Cosimo *procuration à POTTEAU Aymeric*
SCOL Nathalie *procuration à CAMART Jean-Christophe*
OULD ALI Samir *procuration à CAMART Jean-Christophe*

Etaient présents (à titre indicatif, invités ou membre de droit) :

Madame le Recteur : CABUIL Valérie

Représentant de la rectrice : BERGEZ Jean-Louis

Agent comptable : LIARD Delphine

Directrice des Affaires Financières : BLANQUART Sophie

Equipe présidentielle - Bureau :

Premier Vice-président : POSTEL Nicolas

Vice-présidente ressources : DAL Georgette

Vice-président relations internationales : SEYS François-Olivier

Vice-présidente formation : FRANJIE Lynne

Vice-président recherche : MONTAGNE Lionel

Vice-président Stratégie et prospective : BORDET Régis

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Conseiller : GOSSET Didier

Vice-présidente culture : CHAMBOLLE Delphine

Vice-président partenariats socio-économiques : CORNILLON Ghislain

Vice-président relations territoriales : OUSSOUS Nour-Eddine

Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : ROUSSEAU Sandrine

Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :

Institut Universitaire de Technologie C : BOUALI Fatma

UFR Mathématiques, Informatique, Management et Economie : CHOJNICKI Xavier

Faculté FFBC/IMMD : DEREPPER Sébastien

UFR de Géographie : LECLERC Eric

Faculté des Sciences et Technologies : VUYLSTEKER Christophe

Directeur général des services : ROBERT Pierre-Marie

Directrice générale des services adjointe : *SAVINA Marie-Dominique*

Directeur des affaires juridiques et institutionnelles : *FURON Xavier*

Chef du Service Affaires Institutionnelles : *ZALIK François*

Chargée des affaires institutionnelles : *D'HU Marie-Sylvia*

Secrétaire de séance : *JAFFEUX Anaïs*

(...)

4. Points issus du Comité Technique du 20 juin et 1^{er} juillet 2019

(...)

4.6 Approbation de la mise en œuvre des contrats de réussite pédagogique

Le conseil d'administration de l'Université de Lille approuve, lors de sa séance du 11 juillet 2019, la mise en œuvre des contrats de réussite pédagogique annexée à la présente délibération.


Président de l'Université
Jean-Christophe CAMART



Nombre de votants : **34**

Pour : **30**

Contre : **4**

Abstention : **0**

Loi Orientation et réussite étudiante
Mise en œuvre au sein de l'Université de Lille
Campagne 2019

Directions des études pour les contrats de réussite pédagogique

Document soumis au CT du 20 juin 2019, à la CFVU du 4 juillet 2019 et au CA du 11 juillet 2019

Conformément aux dispositions de la Loi ORE et de l'Arrêté Licence du 30 juillet 2018, l'Université de Lille met en place à la rentrée 2019 les contrats de réussite pédagogique (CPR). En vertu du vote de la CFVU du 4 avril 2019 (basé sur les travaux du GT « Accréditation : Réussite en Licence), les contrats de réussite pédagogique ne seront déployés que pour les étudiants inscrits dans des parcours adaptés qui sont de trois type :

- Parcours adaptés avec allongement des études (Licence en 4 ans)
- Parcours aménagés pour les bacheliers technologiques
- Parcours adaptés sans allongement des études (Remédiation en L1).

Pour l'accompagnement des étudiants dans leur parcours de réussite en L1 à travers les contrats de réussite pédagogique, des directions des études sont nommées et chargées de mener les missions suivantes (dont les modalités sont organisées en fonction du nombre d'étudiants concernés et des capacités d'encadrement de l'équipe pédagogique :

- **Candidature via Parcoursup** : dossier académique, lettre de motivation, fiche avenir, entretiens (potentiellement)
- **Suivi de l'étudiant** : Au moins une rencontre par semestre de chaque étudiant
- **Dispositifs de rentrée** :
 - o Accueil systématique des étudiants concernés (individuels ou par groupe) pendant les JIVE (présentation du contrat notamment)
 - o Possibilité d'entretiens individuels systématiques ou ciblés en fonction du nombre d'étudiants ou d'enseignants (directions des études, enseignants référents, conseillers d'orientation)
 - o Possibilité de tests de positionnement, etc.
- **Mise à jour régulière pendant l'année ou la durée de la formation** :
 - o Possibilité d'entretiens systématiques ou ciblés en fonction du nombre d'étudiants ou d'enseignants disponibles (directeurs des études, enseignants référents, conseillers d'orientation)
 - o Possibilité de tests de positionnement
 - o Possibilité de rencontres par groupe

Une dotation fléchée de **121.500** euros est accordée par le Ministère en 2019 (année pleine) pour rémunérer les directions des études.

La répartition de la dotation en 2019-2020 se base sur le bilan 2018-2019 des Parcours adaptés (cf. Tableau « Bilan Parcours adaptés 2018-2019 » avec le nombre d'étudiants concernés admis et inscrits dans des parcours adaptés) et sera ajusté en fonction des projections 2019-2020 – arrêt ou ajout de dispositifs (cf. Tableau « Projections Parcours adaptés 2019-2020 » avec le nombre de classés en parcours adaptés via Parcoursup, le nombre d'admis et d'inscrits dans ces parcours devant être confirmé en septembre 2019). Elle est organisée de la manière suivante :

Direction des études - Suivi des CPR (formation et effectifs des publics en parcours adaptés)	Nombre d'heures de suivi / étudiant	Enveloppe d'heures	Total en euros
Publics ayant un CPR sans allongement d'études : parcours aménagé bacheliers technologiques	1h/étudiant (suivi individuel)	+/- 170 HTD	
Publics ayant un CPR sans allongement d'études : remédiation en L1	0,5h/étudiant	+/- 100 HTD*	
Publics ayant un CPR avec allongement d'études : Licence en 4 ans	1h/étudiant	+/-500 HTD	
		770 HTD*	31.885 Brut 37 607 CC

*Chiffre susceptible d'augmenter en fonction du nombre d'inscrits en « oui si » en 2019-2020.

** L'enveloppe attribuée par le ministère ne sera pas utilisée entièrement avant la généralisation des parcours adaptés via leur intégration dans les maquettes de formation en 2020-2024.

Parcours adaptés : Bilan 2018-2019 et perspectives 2019-2020

Formation et effectifs des publics en parcours adaptés	Admis en « Oui si » 2018-2019	Inscrits en « Oui si » 2018-2019	Classés en « Oui si » 2019-2020
Parcours adaptés : Licence en 4 ans	526 candidats	501 candidats	1565 candidats
LLCER arabe	68	66	173
LLCER japonais	149	147	713
STAPS	309	288	679
Parcours aménagés pour bacheliers technologiques	117 candidats	169 étudiants	478 candidats
Sociologie	36	38	207
SEGE	19	60	28
SESI	23	34	156
SVTE	39	37	87
Remédiation en L1*	1022 candidats 24 formations	212 étudiants 21 formations	3232 candidats 17 formations
LEA	315	107	2136
SESI	174	45	-
Histoire	81	22	266
SVTE	48	16	-
Lettres modernes	30	-	95
Philosophie	17	7	-
Arts de la scène	15	4	-
Lettres classiques	13	2	-
Géographie	11	1	68
LLCER	9	8	39
Droit	-	-	213
AES	-	-	415
TOTAL	1665 candidats admis	882 étudiants inscrits	5285 candidats classés

*Les parcours adaptés sans allongement d'études (Remédiation en L1) représentent en 2018-2019 et 2019-2020 un nombre de candidats et d'étudiants non optimal car il s'agit d'un dispositif hors maquette (qui peut paraître facultatif ou peu contraignant aux candidats ou étudiants). La donne devrait changer en 2020-2024 lorsque ces parcours adaptés seront intégrés dans les maquettes.